



SOMMAIRE

Page

Point 7 de l'ordre du jour :

Coopération internationale en matière de mise en valeur
des ressources hydrauliques (*suite*)..... 129**Président: M. Hans ENGEN (Norvège).****Présents:**

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Israël, Mexique, Philippines, Pologne, Uruguay.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques (E/2827, E/L.721, E/L.723) [suite]

1. M. ESCANDE (France) résume en quelques mots les principaux sujets traités dans le rapport du Secrétaire général (E/2827) et déclare que la délégation française approuve entièrement les propositions auxquelles il aboutit. Il est très important, surtout dans les pays dont les ressources hydrauliques n'ont pas été suffisamment mises en valeur jusqu'à présent, de rassembler, de comparer et d'analyser les données hydrologiques. L'aménagement hydraulique d'un bassin versant, par exemple, doit être étudié en fonction de l'ensemble des problèmes qui en dépendent sur le plan agricole, industriel et urbain. Les réunions périodiques interorganisations ont déjà donné des résultats importants; il faut les continuer en s'efforçant de rassembler les données les plus récentes, et en particulier de renforcer dans ce domaine la coordination des fonctions d'assistance technique.

2. En France, l'étude systématique des caractéristiques hydrologiques des bassins fluviaux est effectuée depuis une quarantaine d'années; un réseau de stations judicieusement placées a été établi pour le jaugeage du débit, le relevé du profil en long des rivières et l'évaluation des bassins versants à partir des éléments cartographiques. On a étudié également d'autres aspects du problème: les matériaux entraînés par les rivières, les nappes souterraines, la qualité chimique et biologique des eaux en vue de leur utilisation domestique ou industrielle. Des recherches considérables ont été effec-

tuées sur l'utilisation des eaux saumâtres et l'obtention d'eau pure à partir d'eau salée; certaines régions côtières de l'Union française, déshéritées jusqu'ici, vont être prochainement très bien pourvues en eau potable. En ce qui concerne les pays sous-développés, il serait sans doute bon de ne pas se contenter de mettre des experts à leur disposition, mais de permettre également aux techniciens de ces pays de venir étudier la mise en valeur des ressources hydrauliques dans les pays qui sont plus avancés à cet égard.

3. La France, qui a réalisé divers projets de grande ampleur, attache un grand intérêt à la confrontation des connaissances acquises par d'autres pays dans le domaine de l'aménagement des bassins versants. Dans tous les problèmes de ce genre, il faut tenir compte des intérêts contradictoires des divers secteurs de l'économie: la construction d'un barrage en vue de la production d'électricité, par exemple, peut nuire à l'agriculture dans la région située en aval. La législation française s'efforce de concilier les divers intérêts en cause et tient compte également d'autres nécessités, telles que la lutte contre les inondations. Les plans établis pour l'ensemble du pays permettent d'évaluer le potentiel hydro-électrique, qui s'élevait au total, en 1955, à 85 milliards de kWh annuels, sur lesquels 60 milliards sont en service, en construction ou en projet.

4. Les travaux de la Commission économique pour l'Europe ont fait ressortir l'importance des échanges d'énergie entre pays dont le potentiel hydraulique est différent, et la nécessité d'étudier spécialement le problème des fleuves d'intérêt commun.

5. Parmi les réalisations françaises, dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques, il faut mentionner l'aménagement du Rhône au point de vue de la navigation, de la force motrice et de l'irrigation. Le plan prévoit la construction de 20 usines hydro-électriques, d'une puissance installée de 2.250.000 kVA, dont 800.000 kVA sont déjà en service ou en cours d'équipement. Un autre plan d'aménagement important a été mis en œuvre en Afrique dans la vallée du Niger, qui va transformer une zone désolée en une source de richesse et de vie.

6. Le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et la France (E/L.721) a été rédigé en vue de faciliter la tâche du Conseil; M. Escande espère qu'il sera approuvé par toutes les délégations. Il est prêt cependant à accepter toute solution qui favoriserait l'élaboration d'un programme dont il est difficile d'exagérer l'importance pour le monde entier. La France, grâce aux dons dont la nature l'a comblée, et au travail de ses savants, grâce à l'expérience acquise sous les climats les plus divers, se trouve particulièrement bien placée pour apporter sa contribution à l'effort commun.

7. M. STIKKER (Pays-Bas) dit que, pour son pays, le problème de l'eau a naturellement une importance capitale. Le fait que près de la moitié du territoire se trouve au-dessous du niveau normal des grandes marées est un motif constant d'inquiétude; on a dû construire et entretenir un vaste système de digues et d'écluses pour

arrêter la mer, et l'on est obligé d'autre part de procéder à d'importantes opérations de drainage pour maintenir la nappe d'eau souterraine à un niveau approprié. D'autre part, tandis que le niveau des mers s'élève, le sol des Pays-Bas s'enfoncé lentement. Un autre danger, moins connu mais plus difficile à combattre, provient du fait que l'eau salée s'infiltré vers l'intérieur dans la région des estuaires, risquant de compromettre l'agriculture, l'alimentation en eau potable et d'interdire l'utilisation de certaines voies d'eau.

8. Pour essayer de résoudre le problème, le Gouvernement des Pays-Bas a fait élaborer un grand projet connu sous le nom de Plan Delta; l'exécution de ce projet doit s'étendre sur 25 ans et coûtera 450 millions de dollars. Le plan prévoit la construction de défenses contre les inondations, le remplacement dans les chenaux de l'eau salée ou saumâtre par de l'eau douce provenant des rivières, la création d'un lac d'eau douce qui permettra de couvrir les besoins du pays en eau potable et d'alimenter en eau l'agriculture, l'élimination de la salinité, la protection des eaux intérieures contre les tempêtes et les marées, la construction de routes sur les nouvelles digues, l'amélioration des communications entre les diverses parties du territoire. La mise en œuvre de ce projet aura des répercussions sur la vie du pays tout entier et nécessitera en particulier un certain reclassement de la main-d'œuvre; elle suppose une coordination très poussée entre les divers ministères et les autorités locales, et une coopération très étroite de tous les experts.

9. Les Pays-Bas sont prêts à mettre leur expérience dans ces divers domaines au service d'autres pays. Ils possèdent d'ailleurs à cet égard une longue tradition de coopération internationale. C'est ainsi qu'ils font partie de la commission internationale des États riverains du Rhin et de l'Union internationale de chimie pure et appliquée, dont la Section de l'eau, des égouts et des déchets industriels doit présenter un rapport sur l'utilisation de l'eau, son emploi et la purification des déchets, à une conférence qui se tiendra à Paris en 1957. Les Pays-Bas ont été représentés à une conférence d'ingénieurs sanitaires européens, organisée en 1954 par l'Organisation mondiale de la santé; ils doivent présenter un rapport sur les problèmes d'assainissement et le problème de l'eau en Europe à la prochaine session de cette conférence.

10. M. Stikker estime que le rapport du Secrétaire général (E/2827) est d'une haute qualité; il se félicite des efforts que l'on accomplit en vue de coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Aux diverses réunions mentionnées dans le rapport, il faudrait ajouter la réunion, à Lisbonne, du Sous-Comité (européen) de l'utilisation des ressources en terres et en eaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Il est très important d'assurer une coordination parfaite entre le Secrétariat, les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les autres organismes nationaux ou internationaux. Un effort méritoire dans ce sens a déjà été accompli grâce au Comité administratif de coordination et aux réunions d'experts. Les pays intéressés devraient s'efforcer de développer eux-mêmes leurs ressources hydrauliques, mais il serait très utile d'organiser des réunions régionales auxquelles pourraient prendre part les pays que rapproche leur situation géographique et qui ont les mêmes problèmes à résoudre. Le programme esquissé par le Secrétaire gé-

néral fournit une base utile pour l'organisation de la collaboration régionale, dans le cadre d'un système international; la délégation néerlandaise appuiera donc les recommandations formulées dans le rapport. L'exécution du programme exigerait du personnel supplémentaire, mais il faut espérer qu'en raison de l'importance de la tâche, les crédits nécessaires ne seront pas refusés.

12. Le Gouvernement des Pays-Bas contribuera volontiers, pour sa part, à la mise en œuvre du programme; il pourrait accorder des bourses d'études dans les institutions hydrologiques et mettre certains de ses ingénieurs à la disposition des pays désireux de faire appel à leur expérience.

13. Passant au projet de résolution présenté par le Pakistan (E/L.723), M. Stikker remarque que le paragraphe *a* du dispositif, où l'on recommande à l'Assemblée générale d'entreprendre la rédaction d'un pacte pour définir les droits et les devoirs des États en ce qui concerne l'utilisation et la mise en valeur des ressources hydrauliques internationales, ne manquera pas de soulever de nombreux problèmes juridiques, politiques, géographiques et techniques. M. Stikker n'a pas encore d'instructions détaillées de son gouvernement à ce sujet, mais il sait, par expérience, que les fleuves internationaux sont soumis à des régimes si différents qu'il serait presque impossible de trouver un dénominateur commun, non seulement pour le monde entier, mais même pour une région limitée. Le représentant des Pays-Bas ne pourra donc pas appuyer le projet de résolution du Pakistan.

14. Il est prêt, en revanche, à voter pour le projet de résolution que présentent les États-Unis et la France (E/L.721), qui reprend les principaux points du rapport du Secrétaire général. On doit signaler cependant une omission notable: le Secrétaire général avait dit qu'il pourrait être avantageux de convoquer une conférence internationale d'ingénieurs, d'administrateurs et d'économistes en vue de comparer l'expérience acquise par différents pays dans le domaine du développement intégré des bassins fluviaux.

15. La délégation des Pays-Bas partage cette manière de voir et propose donc, dans l'amendement qu'elle présente (E/L.722), d'insérer à l'alinéa *c* du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, après les mots "conseilleraient des mesures", la parenthèse suivante: "(notamment, s'ils le jugent souhaitable, la réunion d'une conférence internationale)".

16. L'amendement est rédigé de façon à ne pas influencer les experts, dans un sens ou dans l'autre, et M. Stikker espère que le Conseil pourra l'adopter. Si la conférence proposée avait lieu, le Gouvernement néerlandais serait heureux de la voir se réunir aux Pays-Bas.

17. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) félicite le Secrétaire général d'avoir présenté dans son rapport un résumé extrêmement utile des travaux très divers qui sont actuellement entrepris pour resserrer la coopération internationale en matière de mise en valeur et d'utilisation des ressources hydrauliques.

18. Selon le Secrétaire général, deux questions méritent, sur le plan de l'action internationale, la priorité absolue; il s'agit en premier lieu du rassemblement de données hydrologiques satisfaisantes, notamment dans les régions insuffisamment développées et, en second lieu, de l'aménagement intégré des bassins fluviaux. La mise en valeur des ressources hydrauliques ne constitue un problème pour le Gouvernement du Royaume-Uni

que dans les territoires non autonomes; il n'en reconnaît pas moins combien il est important d'apporter une solution générale à ces questions si l'on veut faire face aux besoins sans cesse croissants du monde.

19. Etant donné l'augmentation rapide de la population et le développement de l'industrialisation dans de nombreuses régions du monde, les besoins en eau des particuliers, de l'agriculture et de l'industrie s'accroissent vite, ce qui donne la plus haute importance à l'aménagement intégré des bassins fluviaux. En raison de la complexité de ce problème, qui soulève des difficultés d'ordre économique, administratif et social — pour ne rien dire des difficultés d'ordre purement technique — on ne peut envisager de système universel et uniforme d'aménagement.

20. Le Secrétaire général a indiqué, dans son rapport, certaines des questions qui se posent à propos de l'aménagement intégré des bassins fluviaux; il n'a cependant fait que mentionner brièvement les difficultés qui résultent de l'alluvionnement excessif des rivières; or, c'est là un problème technique essentiel qui, d'après la délégation du Royaume-Uni, mérite un examen plus approfondi. Comme le montrent des études effectuées récemment dans ce domaine au Royaume-Uni, il est impossible de prédire avec certitude, pour certains bassins fluviaux d'Asie, ce qui se produirait si l'on exécutait un grand plan d'aménagement, si l'on construisait un barrage par exemple, sur un fleuve charriant une grande quantité de matériaux. On peut dire qu'en général l'utilisation des eaux d'un fleuve pour l'irrigation, la production d'électricité, etc., dépend dans une large mesure du volume d'alluvions roulées par ce fleuve. Si l'écoulement des eaux est entravé à la suite de la construction d'un barrage, par exemple, le comportement du fleuve peut changer complètement. C'est ainsi que, dans l'Inde, le Kosi s'est déplacé de quelque 100 kilomètres vers l'ouest au cours des 60 dernières années. C'est là un aspect du problème de l'aménagement des bassins fluviaux qu'il conviendrait certainement d'étudier plus avant.

21. En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général relative à la réunion d'une conférence internationale qui grouperait des ingénieurs, des économistes et des administrateurs, on peut dire que la mise en valeur des ressources hydrauliques ne semble pas se prêter à une étude centralisée de ce genre; il n'en paraît pas moins important de réunir, sous une forme ou sous une autre, les données connues dans ce domaine.

22. La délégation du Royaume-Uni est disposée à appuyer le projet de résolution commun (E/L.721) ainsi que l'amendement des Pays-Bas (E/L.722).

23. Elle ne peut voter en faveur du projet de résolution du Pakistan (E/L.723), qui introduit des considérations politiques dans un problème essentiellement technique et risque d'en rendre la solution plus difficile.

24. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) fait observer qu'en présentant avec la France le projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.721), les Etats-Unis montrent une fois de plus qu'ils considèrent l'aménagement intégré des bassins fluviaux et la coordination interorganisations comme des moyens contribuant à la solution des problèmes d'hydraulique tant sur le plan national que sur le plan international. C'est certes à chaque Etat (sauf dans les cas où les ressources hydrauliques sont partagées entre deux ou plusieurs Etats) qu'il appartient essentiellement de mettre au point une politique assurant l'utilisation judicieuse de ses ressources. Il n'en reste pas moins que les organi-

sations internationales peuvent jouer un rôle extrêmement utile en faisant profiter les gouvernements des connaissances acquises dans les divers pays et en leur indiquant des méthodes nouvelles ou perfectionnées. C'est ainsi que depuis quelque temps l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est intéressée à l'assainissement du milieu et à l'approvisionnement en eau potable, que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se préoccupe de la conservation et de l'utilisation des ressources en eau pour l'agriculture et pour la pêche, et que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a effectué des recherches scientifiques, sur l'amélioration des zones arides en particulier.

25. Sur l'invitation du Conseil, ces organisations, ainsi que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ont procédé ces dernières années à des consultations régulières suivies de consultations avec le Secrétaire général, sur les divers aspects de l'aménagement des ressources hydrauliques. Ces consultations ont permis des progrès importants en ce qui concerne le rassemblement des données et l'échange de renseignements techniques; la FAO est maintenant chargée d'une étude très complète sur l'aménagement des bassins versants.

26. La délégation des Etats-Unis est d'accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport (E/2827), estime que deux questions méritent la priorité, à savoir la détermination des lacunes des données hydrologiques et les incidences de l'aménagement intégré des bassins fluviaux. En ce qui concerne la première question, une coordination est indispensable: les travaux de l'OMM, qui ont pour objet d'établir des normes applicables au rassemblement et à la mise au point des données hydrologiques, doivent être effectués en liaison avec ceux de services régionaux tels que le Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Il serait très opportun de créer un poste de conseiller pour les ressources hydrauliques auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'y nommer un technicien éminent.

27. Le but de l'aménagement intégré des bassins fluviaux est d'améliorer la situation des populations des vallées; étant donné que pour atteindre ce but on peut concevoir différents systèmes politiques et administratifs suivant les régions, il n'est nullement certain qu'un seul type d'organisme de mise en valeur fournisse la solution du problème.

28. On ne doit pas oublier que les programmes d'hydraulique ne peuvent jamais s'improviser. Dans nombre de pays, il faudra encore, à tous les échelons, une longue période d'éducation et de formation avant que l'on puisse réunir, analyser et exploiter les données de base; il est fréquent au surplus que ces pays ne soient pas en mesure de financer, d'exécuter, d'administrer et d'exploiter même des projets modestes.

29. Le Secrétaire général et certaines organisations ont proposé la réunion d'une conférence mondiale qui traiterait de certains problèmes relatifs à l'aménagement des ressources hydrauliques intéressant à la fois les administrateurs, les ingénieurs et les savants; cette suggestion ne paraît pas présenter à l'heure actuelle un très grand intérêt. Les problèmes d'hydraulique qui se posent dans le monde sont encore trop variés et trop complexes pour qu'une telle conférence ait toutes les chances de succès. Selon la délégation des Etats-Unis,

le Secrétaire général devrait plutôt s'assurer du concours d'un collège permanent d'experts renommés qui conseilleraient l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les gouvernements et leur permettraient de prendre les mesures qui s'imposent pour régler les problèmes techniques, administratifs, politiques et éducatifs touchant l'aménagement des ressources hydrauliques. Il serait utile que, dans son prochain rapport, le Secrétaire général fasse état de renseignements concernant les résultats obtenus dans chacun de ces domaines et y joigne des recommandations appropriées. En assurant la direction et la coordination nécessaires, l'Organisation jouerait un rôle extrêmement utile dans la mise en œuvre d'un programme qui présente une grande importance pour le développement économique de tous les Etats Membres; le Gouvernement des Etats-Unis appuiera le Secrétaire général dans la plus large mesure possible.

30. La délégation des Etats-Unis n'est pas favorable à l'amendement que les Pays-Bas proposent d'apporter au projet de résolution (E/L.722). Il serait souhaitable en effet que le collège d'experts qui serait établi aux termes du paragraphe 5, c, du projet de résolution (E/L.721) puisse conseiller le Secrétaire général en toute liberté sur les meilleurs moyens de faire avancer les travaux relatifs à l'aménagement intégré des bassins fluviaux. Il peut envisager à cet effet de nombreuses méthodes, et non pas seulement la convocation d'une conférence internationale, à laquelle l'amendement des Pays-Bas paraît attacher une importance particulière. De plus, le Conseil va prendre, à sa présente session, des décisions relatives à la convocation d'autres conférences internationales; l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres ne doivent pas se voir imposer un volume de travail excessif.

31. Tout en reconnaissant que le projet de résolution présenté par la délégation du Pakistan (E/L.723) présente de nombreux défauts, déjà relevés par d'autres orateurs, M. Baker le commentera peut-être plus tard.

32. Selon M. SUWASTOJO (Indonésie), le rapport du Secrétaire général indique clairement quels sont les résultats qui peuvent être obtenus grâce à une étroite coopération entre le Secrétariat, les organismes régionaux et les organisations non gouvernementales. Ce rapport prouve également l'utilité de réunions interorganisations en vue de coordonner les travaux portant sur les aspects particuliers de la mise en valeur des ressources hydrauliques étudiés par les diverses organisations. Ces réunions constituent le meilleur moyen de créer un cadre international dans lequel les participants peuvent échanger des idées et entreprendre de concert des études hydrologiques.

33. La délégation de l'Indonésie appuie la suggestion opportune du Secrétaire général de réunir une conférence internationale en vue d'étudier et d'échanger, sur le plan mondial, des informations sur l'expérience acquise par les divers pays dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques, domaine dans lequel les commissions économiques régionales jouent également un rôle important.

34. La liste importante des diverses formes d'assistance technique fournies aux pays sous-développés par l'Administration de l'assistance technique, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'OMM, qui figure dans l'annexe au rapport (E/2827), constitue un indice particulièrement encourageant. Elle indique que les pays sous-développés se rendent de mieux en mieux compte du rôle des ressources hydrauliques dans le développe-

ment économique en général. Cependant, ces pays manquent encore gravement de techniciens expérimentés, capables de mettre au point et d'entreprendre les projets nécessaires. La délégation indonésienne pense à cet égard que l'on pourrait créer, dans ces pays, des centres de perfectionnement analogues au Centre de perfectionnement de l'Université de Roorkee pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui a été ouvert par la CEAEO en coopération avec le Gouvernement indien, l'Administration de l'assistance technique et la Mission des Etats-Unis. D'autre part, il pourrait être utile de réunir à intervalles réguliers des cycles d'études au cours desquels des experts venant de divers pays pourraient examiner et échanger des renseignements au sujet de l'expérience acquise par leur pays.

35. La délégation de l'Indonésie s'associe au Secrétaire général pour prier instamment les pays plus développés de mettre certains de leurs hydrauliciens à la disposition des pays moins développés afin de permettre à ceux-ci de procéder à un inventaire et à une évaluation de leurs ressources hydrauliques, dans le cadre d'un programme intégré de développement économique.

36. L'importance de la tâche accomplie sur le plan régional et international permet désormais d'entreprendre des travaux d'un caractère plus pratique. Les inventaires auxquels procèdent les divers pays ont une utilité certaine, mais ils ne sont pas une fin en eux-mêmes. L'exécution de projets de conservation et de mise en valeur des ressources hydrauliques ne doit pas être nécessairement suspendue tant que les résultats des inventaires ou des évaluations ne sont pas connus. On peut réussir à créer des centrales hydro-électriques et à entreprendre des travaux d'irrigation ou des projets analogues, en se fondant sur les renseignements dont on dispose déjà. Cependant, s'ils veulent s'assurer toutes les chances de succès, les pays sous-développés qui désirent entreprendre pareils projets doivent pouvoir continuer à bénéficier d'une assistance, sous forme de conseils d'experts et d'outillage, dans le cadre des programmes d'assistance technique.

37. Pour ce qui est des projets de résolution dont le Conseil est saisi, la délégation de l'Indonésie est disposée à voter en faveur du projet de résolution commun, si l'amendement des Pays-Bas à ce projet est adopté.

38. Elle s'associe aux observations faites par le représentant des Pays-Bas au sujet du projet de résolution du Pakistan.

39. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) déclare que les autorités tchécoslovaques attachent une très grande importance à la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui constituent, surtout pour la Tchécoslovaquie, un moyen d'augmenter la production électrique. Les fleuves tchécoslovaques se prêtent à la construction de centrales hydro-électriques, bien que le régime capitaliste antérieur n'ait attaché que peu d'attention à ces possibilités: il n'y avait en effet que 5 centrales hydro-électriques dans l'ensemble du pays avant la deuxième guerre mondiale. En 1950, cependant, les 97 centrales qui étaient en service en Tchécoslovaquie avaient une production annuelle totale de 850 millions de kWh. Lorsque les 20 centrales supplémentaires dont la construction est actuellement à l'étude seront en service, la production nationale annuelle sera supérieure à 3 milliards de kWh.

40. La Tchécoslovaquie est disposée à mettre l'expérience considérable qu'elle a acquise en ce qui concerne la construction de centrales hydro-électriques et de barrages et la mise en valeur des ressources hydrauliques

en général à la disposition de tous les pays, et en particulier des pays des régions sous-développées. Il convient de rappeler, à cet égard, que l'Administration de l'assistance technique organise, en coopération avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, un voyage d'étude en Europe et en Amérique du Nord à l'intention d'experts électriciens d'Extrême-Orient. Le Gouvernement tchécoslovaque a invité un certain nombre de ces experts à se rendre en Tchécoslovaquie, où ils seront à même de bénéficier de l'expérience et des réalisations du pays.

41. Le représentant de la Tchécoslovaquie tient, au nom de son gouvernement, à féliciter la Commission économique pour l'Europe de l'œuvre accomplie dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques, en ce qui concerne notamment les échanges de renseignements et la solution de problèmes juridiques.

42. La méthode préconisée dans le projet de résolution que présentent les Etats-Unis et la France semble satisfaisante, alors que la proposition du Pakistan paraît prématurée. La délégation tchécoslovaque présentera, à un stade ultérieur, des observations plus détaillées au sujet du projet de résolution du Pakistan et de l'amendement des Pays-Bas au projet de résolution commun.

43. M. FLERE (Yougoslavie) estime que, dans son rapport, le Secrétaire général a clairement montré le rôle essentiel de la mise en valeur des ressources hydrauliques, tant dans l'agriculture que dans l'industrie. On ne peut manifestement accélérer le développement économique de bien des pays sous-développés qu'en exécutant des travaux d'hydraulique, qu'il s'agisse de la construction de simples digues ou de l'aménagement complexe de bassins fluviaux. La mise au point et l'exécution de ces travaux supposent certaines connaissances fondamentales que l'OMM, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et, en particulier, l'Administration de l'assistance technique, dans le cadre de son Programme élargi, sont de jour en jour mieux à même de fournir.

44. Le succès des projets d'hydraulique dépend de la volonté de la population locale, ainsi que des connaissances techniques et des moyens financiers. L'appui moral et matériel de la population locale peut jouer un rôle important dans la mise en valeur des ressources hydrauliques, mais il ne peut remplacer les connaissances techniques. Les pays sous-développés souffrent malheureusement d'un manque de personnel expérimenté, et il sera nécessaire d'augmenter l'assistance technique dont ils bénéficient dans ce domaine. Ils souffrent cependant encore davantage d'une insuffisance de moyens financiers, à défaut desquels il est impossible d'entreprendre un projet d'hydraulique quelconque. On ne peut s'attendre à ce que ces pays mettent de côté les fonds nécessaires à l'exécution de ces projets. Puisque la nécessité d'un financement international se fait de plus en plus sentir, il semble qu'une partie importante des ressources du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique devrait servir à financer des plans d'aménagement hydraulique. A cet égard, l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques contribuera sans aucun doute à assurer le fonctionnement efficace du Fonds spécial. On doit se féliciter de l'importance croissante que les organes intéressés de l'Organisation attachent à cette question et de l'intérêt que présentent les réunions interorganisations.

Les travaux des commissions économiques régionales ont été particulièrement utiles.

45. La délégation de la Yougoslavie a examiné avec intérêt la suggestion du Secrétaire général tendant à convoquer une conférence internationale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le moment n'en est pas encore venu, mais il s'agit là sans aucun doute d'une idée à retenir.

46. Le représentant du Pakistan a mentionné, à la 920ème séance, certains problèmes internationaux qui se posent au sujet de fleuves et de lacs appartenant à deux ou plusieurs pays. La Yougoslavie est limitrophe de sept Etats et possède en commun avec chacun d'eux des cours d'eau, des lacs, ou les deux. La Yougoslavie connaît donc bien les problèmes que pose cette situation, et elle a conclu par exemple, avec la Grèce seule, neuf protocoles relatifs aux eaux communes. Ces problèmes ont essentiellement trait à l'utilisation rationnelle et coordonnée des ressources hydrauliques communes, ainsi qu'à la répartition des dépenses et des avantages. Ces problèmes peuvent être résolus, comme l'a fait la Yougoslavie avec ses voisins, si les deux parties font preuve de compréhension et acceptent des solutions positives dont elles bénéficient l'une et l'autre. Il est cependant difficile d'énoncer, comme le représentant du Pakistan l'a proposé, des principes généraux régissant l'utilisation des eaux communes. De plus, pareils principes sont inutiles si tous les pays intéressés ne font pas preuve de bonne volonté.

47. Le représentant de la Yougoslavie est tout à fait partisan de poursuivre l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la mise en valeur des ressources hydrauliques conformément aux principes énoncés par le Secrétaire général dans son rapport. Il espère que les auteurs des deux projets de résolution dont le Conseil est saisi pourront parvenir à une solution de compromis, ces projets ayant tous deux pour but de permettre à l'Organisation de poursuivre et d'étendre son activité dans ce domaine.

48. M. DIAZ ORDOÑEZ (République Dominicaine) fait observer qu'il existe de nombreux canaux dans son pays et que l'éclairage des villes dominicaines est assuré grâce à la houille blanche. La délégation dominicaine attache donc une grande importance au débat et a examiné le rapport du Secrétaire général avec sympathie et intérêt.

49. Le représentant de la République Dominicaine est disposé à appuyer le projet de résolution commun (E/L.721) ainsi que l'amendement des Pays-Bas (E/L.722) à ce projet.

50. M. Díaz Ordoñez éprouve certains doutes au sujet de l'alinéa a du dispositif du projet de résolution du Pakistan (E/L.723). Le problème d'une répartition équitable des avantages tirés des fleuves internationaux n'est pas nouveau; les Etats l'ont d'ordinaire résolu en concluant des traités qui respectent leur entière souveraineté et tendent à assurer la sauvegarde de leurs droits et de leurs intérêts. Toute tentative en vue d'élaborer un pacte international à ce sujet soulèvera sans aucun doute bien des problèmes délicats, politiques et juridiques, et notamment celui de la souveraineté des Etats. Le représentant de la République Dominicaine, tout en rendant hommage aux intentions de la délégation du Pakistan, ne pourra donc appuyer le projet de résolution qu'elle a présenté.

La séance est levée à 12 h. 55.